PKF AUDIT CONSEIL

RAPPORT DE TRANSPARENCE 2019-2020

PKF FIDEA CONTROLE SAS

AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SAS MEMBRE DE PKF INTERNATIONAL

Commissaires aux comptes ● Experts-comptables

Ecoute. Valeurs. Compétences. Passion.

PKF FIDEA Contrôle, SAS et Audit Conseil Expertise, SAS sont des sociétés membres de PKF International Limited, réseau de sociétés légalement indépendantes, et n'acceptent aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'un membre individuel ou d'une société correspondante ou de plusieurs sociétés.

PKF FIDEA Contrôle, SAS est une société au capital de 507.072 Euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris – 390446946 RCS Paris.

Audit Conseil Expertise, SAS est une société au capital de 150.000 Euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille et de Paris et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence et de Paris.

101 rue de Miromesnil I 75008 Paris I France I Tel + 331 4502 7020
17, Bd A. Cieussa I 13007 Marseille I France | Tel + 334 9103 6611

info@pkfaudit.fr I www.pkfaudit.fr

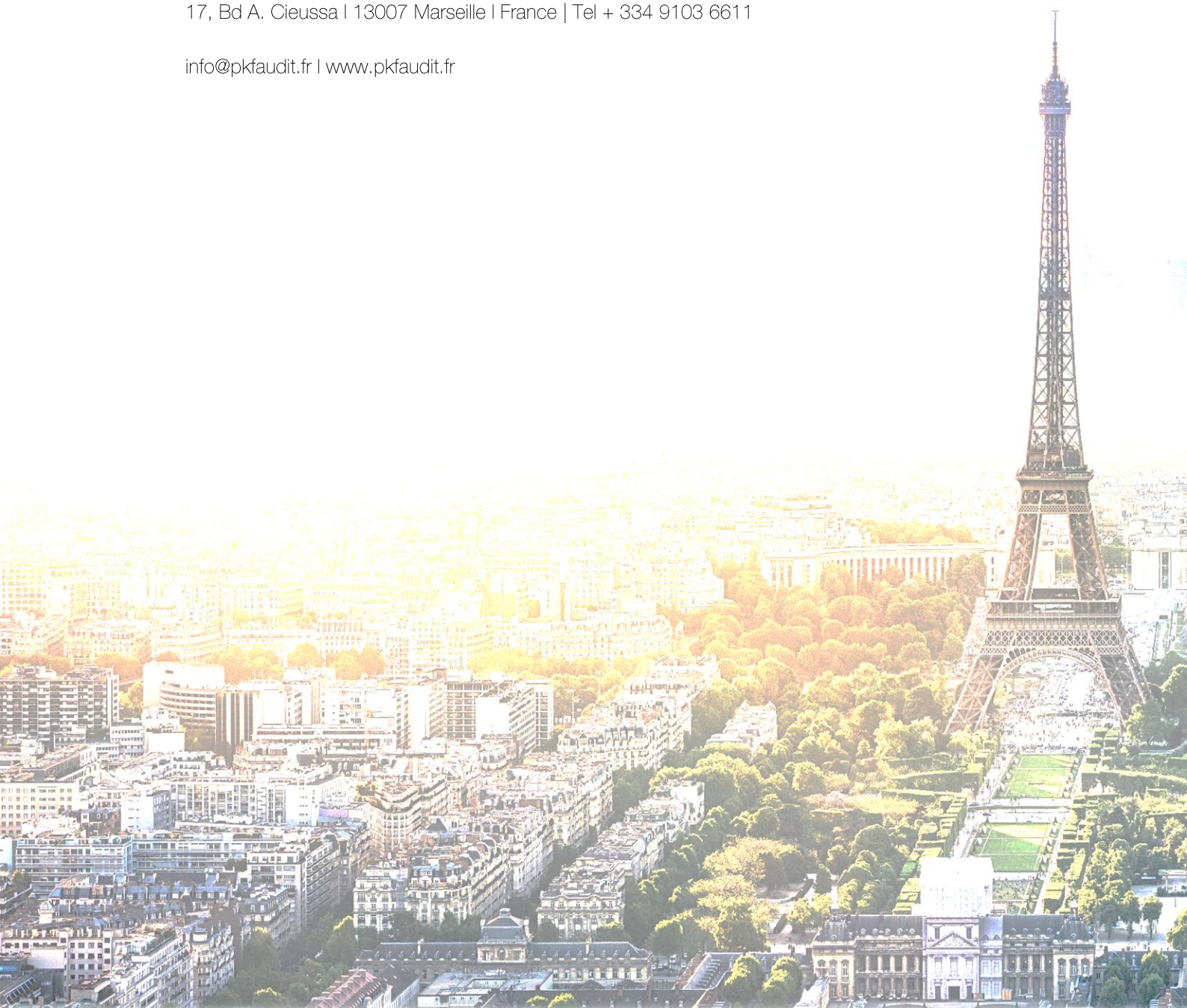

PREAMBULE

Conformément aux dispositions de la directive européenne relative au contrôle légal des comptes et à l'article R 823-21 du Code de commerce, les sociétés PKF FIDEA Contrôle et PKF Audit Conseil publient sur leur site internet un rapport de transparence sur leur organisation et leur activité, ayant été désignées commissaire aux comptes auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, ou d'établissements de crédit.

Ce rapport fournit l'ensemble des informations requises permettant d'apprécier la manière dont nos valeurs guident en permanence nos missions et comportements.

SOMMAIRE

PRESENTATION DU CABINET 5

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE ET DE SES MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT 11

LE RESEAU PKF EN FRANCE ET A L'INTERNATIONAL 12

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES 16

RESSOURCES HUMAINES 18

LISTE DES CLIENTS « ENTITES D'INTERETS PUBLICS » 19

INFORMATIONS FINANCIERES 20

ANNEXE 21

PRESENTATION DU CABINET

Historique

Le groupe « PKF Audit Conseil » regroupe les principales entités SAS PKF Fidea Contrôle et SAS Audit Conseil Expertise membre de PKF International et SAS Meditec Provence. La SAS PKF Fidea Contrôle est la holding active du Groupe inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Seules les sociétés SAS PKF Fidea Contrôle et SAS Audit Conseil Expertise réalisent l'activité de commissariat aux comptes. La société Audit Conseil Expertise est une société par actions simplifiée inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Marseille et de Paris et à l'Ordre des Experts-Comptables de Marseille et de Paris. Le nom commercial est PKF Audit Conseil, membre indépendant du réseau PKF International.

PKF Audit Conseil a été créé en 1987, issu de la scission d'un « Big Four » à Marseille, le cabinet Meditec - DELOITTE. Nous disposons d'un bureau secondaire à Paris 8ème, au 101 rue de Miromesnil, dédié aux activités de commissariat aux comptes.

A la date d'établissement de ce rapport, la gouvernance est constituée de Guy CASTINEL, Président et de Sylvain LAVAGNA, Directeur Général. Par ailleurs, un Comité de Direction a été mis en place regroupant tous les associés.

Nos valeurs

Les séminaires qui se déroulent annuellement sont l'occasion de réaffirmer nos valeurs et nos principes d'actions dans une Charte d'Entreprise signée par tous les collaborateurs et associés du cabinet PKF Audit Conseil.

En effet, notre cabinet, comme notre secteur d'activité, sont caractérisés par un souci permanent d'éthique ; nos équipes présentent une identité propre qui contribue à caractériser les valeurs de PKF Audit Conseil.

Nous nous engageons par cette charte, fondée sur nos propres valeurs et la mise en place d'actions concrètes dans nos activités, à prendre en compte les attentes et les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes de PKF Audit Conseil.

Ainsi, dans une démarche sincère de développement durable, nous tenons à partager notre état d'esprit et notre méthodologie non seulement avec l'ensemble de nos collaborateurs, clients et fournisseurs, mais également avec les acteurs de la société.

Nous sommes convaincus qu'en investissant dans le capital humain, un développement plus harmonieux est possible. Chez PKF Audit Conseil, les qualités humaines au sens large sont autant reconnues que les compétences techniques et fonctionnelles. Bref, la bienveillance accompagne nos actions en permanence.

Lors du dernier séminaire, les valeurs de PKF Audit Conseil ont été réaffirmées afin que chaque collaborateur puisse au jour le jour s'assurer que son comportement est en adéquation.

Plus que de simples principes, ces fondements traduisent une réelle ligne de conduite adoptée par les associés de PKF Audit Conseil et partagée par les collaborateurs. Ils sont les bases de toutes nos relations commerciales, professionnelles et personnelles et nécessitent d'être transmis et partagés par tous pour s'exprimer au quotidien.

Le but de cette charte est de formaliser ces valeurs, ainsi que des principes d'action communs à l'entreprise afin que chacun puisse s'y référer en toutes circonstances. Ces principes font appel au sens des responsabilités de chacun, et constituent le ciment de la culture commune de l'ensemble des associés et collaborateurs.

Sylvain Lavagna, notre directeur général est le référant « ressources humaines », il s'implique dans chaque recrutement avec Guy Castinel, notre président afin de s'assurer que la personne qui sera recrutée s'inscrit pleinement dans l'ADN de notre entreprise et qu'elle pourra adhérer à notre projet d'entreprise Cap Impulse 2022 !

« PKF AUDIT CONSEIL PLACE L'HUMAIN AU CŒUR DE SA VISION. ENTREPRENEURS AGILES, NOUS NOUS APPUYONS SUR DES EQUIPES ENGAGEES ET SOLIDAIRES » *Cap impulse 2022 !*

Extrait de notre Charte d'Entreprise :

Etre une entreprise responsable

- Parmi les tout premiers cabinets en France, nous avons signé la charte de la Diversité dès sa création : c'est le signe de notre engagement éthique, qui condamne la discrimination dans le domaine de l'emploi afin d'œuvrer en faveur de la diversité : celle-ci est source de richesses. Elle favorise les échanges, l'ouverture d'esprit de chacun et permet donc à l'entreprise de progresser (dans ce sens, plusieurs nationalités ou origines étrangères différentes composent nos équipes).

Garder une « taille humaine » …

- Nous avons la volonté de conserver à notre Cabinet une « taille humaine » : nous sommes convaincus qu'on ne travaille bien qu'entre hommes et femmes proches qui se connaissent bien. Nous travaillons ensemble dans la confiance, l'efficacité et la qualité par des relations directes, sans structure couteuse. La reconnaissance et la valorisation du travail accompli ainsi que la relation de confiance rendent nos équipes soudées et pérennes.

Optimiser la proximité clients

- Nous savons que la satisfaction de nos clients et la qualité de nos prestations dépendent de notre expertise, de notre sens du service et de notre capacité à apporter de la valeur ajoutée et à innover dans notre approche. C'est cette proximité du Client qui est la garante de notre réactivité.

S'inscrire dans un réseau tout en conservant son indépendance

- Nous sommes membres de PKF International Ltd, 14ème réseau mondial d'audit avec un chiffre d'affaires de 1,475 Milliards de dollars. Avec des bureaux dans 450 villes, le réseau est présent dans 150 pays et sur les 5 continents. Le contrôle de la qualité exercé par l'organisation PKF International est le garant de notre signature internationale et du service qui est rendu à nos clients. Le respect des règles d'éthique et de qualité édictées par le Forum of Firms contribue à confirmer notre approche et nos valeurs.

Développer une relation de confiance et de respect mutuel

- Nous insistons sur cette valeur primordiale qui garantit une relation durable entre les parties prenantes, ainsi plus motivées à travailler ensemble. Adaptabilité, convivialité et disponibilité sont les clés de voute de la relation que nous bâtissons avec nos partenaires.

Favoriser l'écoute

- Nous nous engageons à être constamment à l'écoute de nos clients et de nos collaborateurs pour nous adapter le mieux possible à leurs besoins, les anticiper et construire avec eux une relation solide et fidèle. Nous souhaitons que chaque collaborateur ait confiance en lui et soit solidaire de ses collègues et nous favorisons la convivialité au travail. Le respect de l'autre est une condition sine qua none.

Faits marquants 2019-2020

Le projet d'entreprise « Cap Premium 2017 » a laissé la place en 2018 à notre nouveau projet, « Cap Impulse 2022 ! », qui couvre la période 2018-2022 et repose sur les axes suivants :

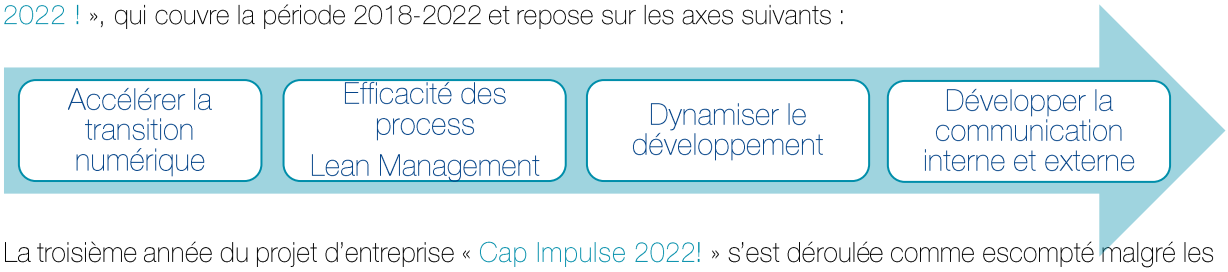

La troisième année du projet d'entreprise « Cap Impulse 2022! » s'est déroulée comme escompté malgré les confinements Covid19. Nous avons appliqué au mieux pour nos collaborateurs et nos clients les mesures de distanciation, notre démarche digitale initiée depuis 3 ans avec l'utilisation de la plateforme Microsoft 365 via Teams nous a confortée pour maintenir ce lien humain primordial. Les actions suivantes ont été entreprises :

- Nous avons achevé l'intégration totale de PKF Meditec aux normes PKF et mis en place nos offres de service packagées dont une à destination des professionnels de la Santé.

- Nous avons conforté notre pôle social-RH d'excellence, à présent à Paris et Marseille, 14 collaboratrices engagées réalisent chaque mois 5 600 paies. Leurs compétences ont été confirmées avec la mise en place sans difficulté des dispositifs d'activité partielle lors du premier confinement.

- Nous avons mis à profit le temps 'Covid' pour lancer un diagnostic 360° de la protection du dirigeant, des salariés et de l'entreprise via PKF Meditec ASSUR, notre société de courtage agréée. Nous pouvons ainsi proposer des bilans retraite mais également des audits des mutuelles et de la prévoyance pour nos clients.

- L'offre 100% digitale pour l'expertise comptable lancée fin 2017 a accéléré son déploiement avec un partenariat fort avec CEGID – Quadratus. La mise à disposition de nos clients d'un espace collaboratif, d'une gestion électronique de documents, d'outils de gestion et reporting en temps réel (application mobile…) a été facilitée par la bascule de nos bases dans le cloud et par l'intégration de Meditec Provence.

- Nous avons participé en tant que membre fondateur à la Fédération des Cabinets Intermédiaires. Guy Castinel a été nommé vice-président national en charge de l'audit. La FCI a l'ambition de fédérer les 250 premiers cabinets Français pour promouvoir l'action et la participation de nos cabinets à la vie économique des territoires. Nous avons l'ambition de fédérer ces ETI de l'audit et de l'expertise comptable et de les promouvoir en tant qu'entreprises françaises utiles à la vie économique nationale. Nous voulons faire entendre notre voix auprès des pouvoirs publics et des parties prenantes afin d'éviter la concentration du marché, de promouvoir la séparation de l'audit et du conseil ainsi que le modèle Français du co-commissariat aux comptes, porteur de valeur pour nos clients.

Fédération des Cabinets Intermédiaires

- Le « Lean in Audit » vise à rationaliser notre approche d'audit : l'objectif est d'être en parfaite conformité avec les exigences réglementaires tout en augmentant la qualité perçue par le management des entités auditées, la bascule en janvier 2020 d'AuditSoft sous Pragm participe à cette démarche. La dynamique de développement de l'activité Audit a été relancée avec des succès confirmés au sein de l'ESS (association, fonds de dotation, fondation) et de références nationales.

- Nos 2 spécialistes IT sont intégrés à nos équipes audit. Ils ont pour objectif de former aux problématiques des systèmes d'information (sécurité, gestion des accès, RGPD…), et de structurer les outils d'analyse des données qui deviennent indispensables pour mener efficacement nos missions d'audit ou d'expertise conseil. Par ailleurs, nous avons conclu un partenariat stratégique avec PHOSPHORUS TECHNLOGIES

PHOSPHORUS TECHNOLOGIES

MEMBRE DU DISPOSITIF
CYBERMALVEILLANCE.GOUV.FR
Assistance et prévention du risque numérique

- Nos équipes spécialisées ESS accompagnent les associations concernées par la mise en place des règlements ANC 2018-06 et 2019-04 via des missions SACC ou d'expertise comptable. Notre présence au sein de la Commission ESS de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes nous offre la possibilité d'échanger sur les nombreuses questions techniques. Nos équipes ESS interviennent également régulièrement, dans le cadre du partenariat avec l'URIOPSS PACAC, à des manifestations organisées par l'URIOPSS au profit des adhérents de l'URIOPSS.

- L'« english desk » qui accompagne deux multinationales (contrôle financier externalisée) a vu ses contrats pérennisés et enregistre un développement croissant auprès de sociétés du Royaume Uni du fait du Brexit ou de filiales Françaises de sociétés Européennes.

- Un « Italian desk » a été lancé avec 3 collaborateurs dont un associé. Les premiers succès sont au rendez-vous. Notre adhésion à la Chambre de commerce Franco-Italienne renforce ce positionnement.

- Notre présence sur les réseaux sociaux est confortée avec plus de 4300 abonnés sur Linkedin (+ 54% sur l'année). Notre volonté est de mieux faire connaitre la qualité de notre marque employeur PKF en France.

- Nous avons organisé notre séminaire annuel sous Teams pour éviter de propager le Covid19. Divers ateliers ont présenté nos actions rapides, les BOOST 2020-2021 pour dynamiser l'après crise sanitaire. Nous avons toutefois hâte de nous retrouver pour partager de bons moments ensemble !

Privilégier l'écoute et l'échange, favoriser des prestations haut de gamme et innovantes : les actions mises en œuvre dans le cadre de Cap Impulse 2022 ! ne sont que la continuité des valeurs que notre entreprise défend depuis sa création, mais adaptées à un environnement nouveau.

Grâce à ces (r)évolutions dans ses domaines de prédilection, notre entreprise a réaffirmé sa démarche de modernisation pour retrouver du temps relationnel avec ses clients, optimiser les moyens techniques, et affecter au mieux les ressources vers une plus grande valeur ajoutée pour nos clients.

Nos efforts sont d'ailleurs déjà couronnés de succès, comme en témoigne le classement annuel de la profession comptable en France paru en mars 2020 dans la revue « La Profession Comptable » :

- PKF France se classe 15ième en France.
- Nous sommes 43ième français du fait de notre chiffre d'affaires commissariat aux comptes, confirmant notre spécialisation. L'impact de la loi Pacte est négligeable du fait de la taille de nos clients qui sont hors champ d'application.
- Sur la base du chiffre d'affaires total, notre cabinet est classé 145ème au plan national (en constante progression, à titre d'exemple, nous étions positionnés 180ième en 2019).

Nos missions

Accompagner l'entreprise dans ses différentes phases d'évolution vers une plus grande valeur ajoutée et en maîtrisant pleinement son développement ;

Être l'interlocuteur permanent et privilégié de l'entrepreneur par une relation de confiance et de proximité.

Nos domaines d'intervention sont l'organisation, la gestion, les finances, le droit et la comptabilité.

Les animateurs du Cabinet sont attentifs en permanence aux évolutions, qu'elles soient économiques, réglementaires ou technologiques et, qu'il s'agisse de normalisation comptable et financière, de standardisation d'audit ou de développement de techniques novatrices en matière de conseil ; nous veillons ainsi à maintenir

au plus haut niveau notre savoir-faire. Pour cela, nous fondons notre développement sur une éthique partagée par l'ensemble des collaborateurs qui place au premier rang la compétence et l'indépendance, ainsi que l'ambition d'un service de qualité et de proximité.

Les activités liées à l'audit

L'audit légal

Nous conduisons les missions de commissariat aux comptes (180 mandats environ) dans le cadre de la réglementation en vigueur et donc à l'exclusion de toute autre prestation de service.

Nous nous assurons de la mise à disposition d'une information financière fiable et contrôlée, dans le respect des règles déontologiques de notre profession et de nos valeurs d'indépendance.

Les procédures de contrôle qualité de nos travaux, notre formation technique permanente et notre organisation satisfont aux exigences du H3C (Haut Conseil du Commissariat aux Comptes). Le logiciel AuditSoft Premier permet un monitoring de qualité constante.

L'audit contractuel

Nos prestations s'appuient sur une expertise alliant des compétences comptables, financières, juridiques et fiscales, offrant aux organisations des conseils ayant pour objectif la création de valeur : les opérations sur le capital, les introductions en bourse, les audits d'acquisition.

DESCRIPTION DE LA GOUVERNANCE ET DE SES MODALITES D'ORGANISATION ET DE FONCTIONNEMENT

La gouvernance s'exerce lors de l'Assemblée Générale Annuelle et lors des réunions mensuelles des associés en CODIR. Les décisions se prennent aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Il a été institué un Codir de 7 personnes, regroupant les associés et les directeurs associés qui travaillent de concert afin de développer l'activité du cabinet, veiller à la bonne exécution des missions et à leur supervision.

Les activités sont organisées sur la base d'une planification annuelle formalisant les responsabilités de chaque intervenant au titre de ses fonctions sur les dossiers de commissariat aux comptes et d'expertise-comptable.

Président

Guy CASTINEL

Directeur Général

Sylvain LAVAGNA

Associé

Franck COSTAGLIOLA

Associée

Aurélie LAFFITE

Associé

Nicolas LEHNERTZ

Associé

Arnaud FILIPPI

Associé

David MEYER

PKF EN FRANCE / A L'INTERNATIONAL

Le réseau PKF en France

PKF Audit Conseil est l'un des fondateurs du réseau français en 1993. L'originalité de ce réseau réside dans le fait que chaque cabinet conserve son indépendance capitalistique.

PKF France est la structure fédératrice des 5 cabinets français, elle est domiciliée au 101, rue de Miromesnil à Paris.

Les 5 cabinets, participent à générer un chiffre d'affaires de 35 millions d'euros avec un total de 33 associés et de 300 salariés. Les sociétés françaises membres du réseau exercent à la fois des activités de commissariat aux comptes et d'expertise comptable.

PKF AUDIT CONSEIL

- 17, boulevard Cieussa 13007 Marseille
- 101, rue de Miromesnil 75008 Paris

PKF WILLIAM

- 4 bis, rue Sakharov 76130 Mont Saint Aignan

PKF COGEPARC

Le Thélémos 12 Quai du Commerce
CP 202- 69336 Lyon cedex 09

PKF GROSS-HUGEL

- 53 rue du Général Offenstein BP3 67023 Strasbourg Cedex

PKF FI SOLUTIONS

- 8, rue Bayen 75017 Paris

Le réseau PKF international

PKF INTERNATIONAL

- Siège:Studio 215-216, Great Western Studios, 65 Alfred Road, London, W2 5EU, United Kingdom

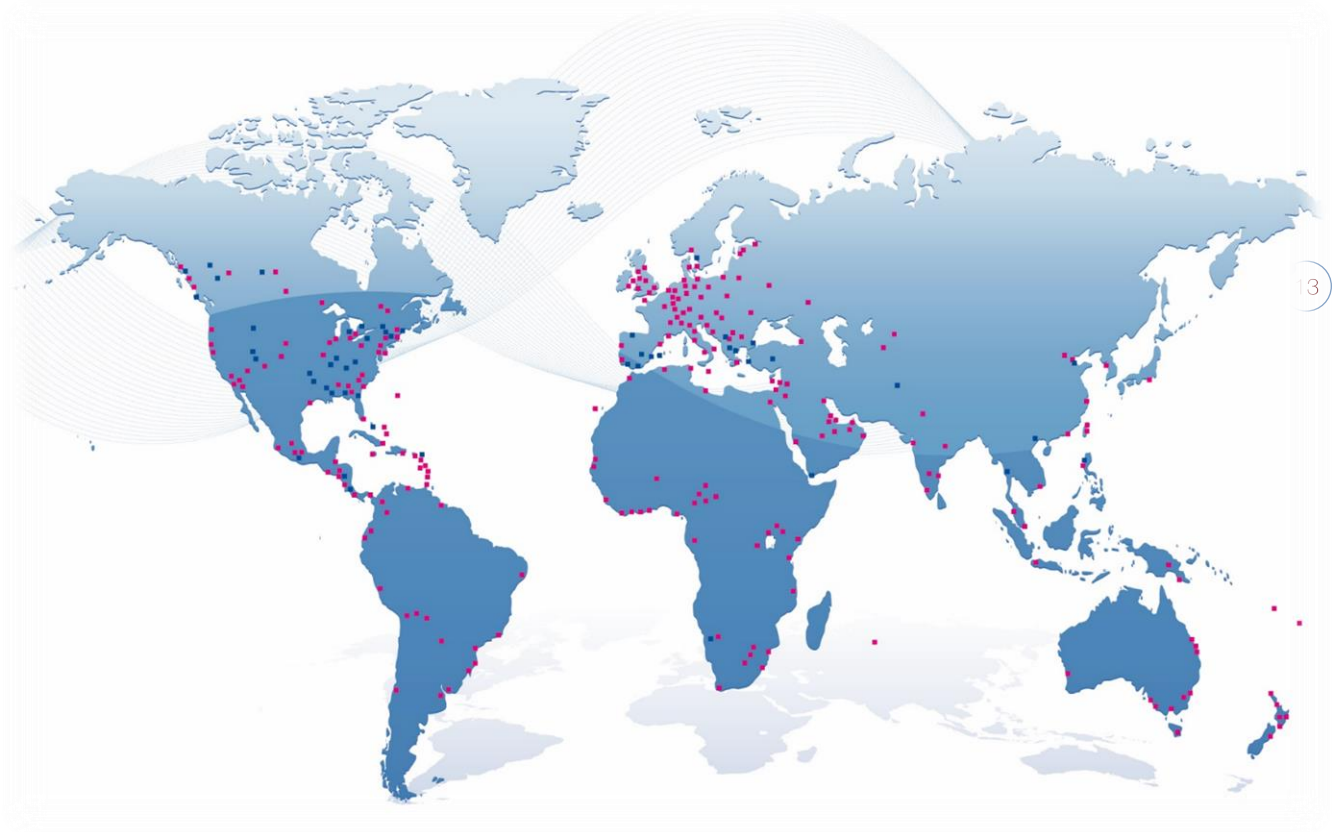

Notre cabinet est membre du réseau PKF International Limited (PKFI) qui regroupe des cabinets juridiquement indépendants. PKFI est présent dans 150 pays à travers des bureaux dans 450 villes qui fournissent des services d'assurance, de comptabilité et de conseil aux entreprises.

Les membres du réseau PKF International réalisent annuellement un chiffre d'affaires de 1,475 milliards US $ avec environ 20 000 employés. Le réseau est membre du Forum of Firms - organisme dédié à des normes de qualité élevée et constante de l'information financière et des pratiques d'audit à travers le monde.

Le Forum of Firms (FOF) est une organisation au sein de *l'International Federation of Accountants* (IFAC). Il regroupe les réseaux d'audit internationaux effectuant des audits transfrontaliers et prenant l'engagement de promouvoir l'application au plan mondial des meilleures pratiques d'audit.

Chaque société membre est indépendante. En conséquence, les relations contractuelles formées entre les clients et PKF Audit Conseil n'engagent que cette dernière, aucun autre membre du réseau ne pouvant être tenu responsable : PKF Audit Conseil Expertise n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'action d'aucune autre ou de plusieurs autres firmes membres.

Le réseau formé par PKF International et les sociétés membres est régi par l'adhésion à un contrat de licence. Ce dernier permet aux sociétés licenciées d'utiliser le nom « PKF » en contrepartie d'une redevance basée sur le chiffre d'affaires annuel.

Chaque membre du réseau titulaire d'une licence est une entité juridiquement indépendante détenue et gérée dans chaque site. Les relations contractuelles ne se forment qu'entre un client et le membre engagé par le client et aucun autre cabinet membre ne peut être engagé.

De plus, ni PKF International, ni ses directeurs n'ont d'intérêt financier ou managérial dans une autre société membre du réseau, excepté leur propre société.

Les membres sont répartis en cinq régions géographiques qui élisent ou nomment des représentants au conseil d'administration de PKFI. Le réseau est organisé en six comités internationaux : *Standards Professionnels*, *Impôt*, *Corporate Finance*, *Business Developpment*, *industrie hôtelière* et *Entreprises de conseil*. Chacun d'entre eux est au cœur du développement de la marque PKF à travers le monde. Guy CASTINEL est membre du comité international *Corporate Finance*.

Une liste mise à jour des membres de PKF International et des membres correspondants est disponible à l'adresse : pkf.com.

Nos engagements communs au sein du réseau

L'engagement à respecter les critères d'éligibilité pour être membre du Forum of Firms est un élément qui contribue à rehausser la qualité des pratiques d'audit au plan international, donc à sauvegarder les intérêts des utilisateurs des services de la profession.

A ce titre, PKF INTERNATIONAL s'est notamment engagé à :

- Se conformer aux normes internationales de contrôle qualité émises par l'International Auditing and Assurance Standards Board (IAASB), ainsi qu'aux normes nationales des pays où le réseau est présent, et à effectuer régulièrement des contrôles de qualité internes coordonnés au niveau du réseau, sauf à ce que des réglementations nationales ne s'y opposent,

- Appliquer, pour la conduite des audits transnationaux, des politiques et méthodologies basées sur les normes internationales émises par l'IAASB (ISA) et,

- Mettre en œuvre des politiques et méthodologies conformes au code d'éthique de l'IFAC ainsi qu'aux codes d'éthique d'application nationale.

Engagements concernant l'audit légal / contractuel

LA COMPETENCE

Par le partage des expériences de chacun dans le réseau, la participation en commun à des opérations de haut niveau au sein de groupes multinationaux, l'organisation de formations pour associés et collaborateurs, nous développons et entretenons un niveau de qualité professionnelle élevé.

L'INDEPENDANCE

En tant que professionnels, nous agissons dans le respect des règles de déontologie de nos pays respectifs.

En tant que membres du réseau, nous nous engageons en outre, à ce qu'il n'existe aucun intérêt financier, matériel ou personnel significatif susceptible de remettre en cause notre indépendance professionnelle dans l'accomplissement d'une mission ou l'expression d'une opinion.

Avant d'accepter une mission de certification, le cabinet vérifie que son accomplissement est compatible avec le respect des règles en matière d'incompatibilité, de conflits d'intérêts et d'indépendance.

En cours de mandat, l'associé signataire veille une fois par an, en début de mission, à ce que les règles d'indépendance, remplies lors de l'acceptation de la mission, soient toujours respectées. Lors du renouvellement du mandat, il est procédé aux mêmes vérifications.

Dans le cadre de nos missions contractuelles d'expertise comptable et de conseil nous nous engageons à agir dans le sens du respect des normes comptables, pour promouvoir une image financière transparente, sincère et fidèle de la société.

Dans le cadre de nos missions d'audit, nous nous engageons à ne pas prendre part aux décisions de gestion de nos clients et nous attestons, d'autre part, que notre Cabinet, ses associés et collaborateurs, n'ont dans la société vérifiée, aucun intérêt personnel, matériel ou financier.

Dans le cadre des apports de clientèle en provenance ou en direction d'autres cabinets du réseau, nous nous engageons à prendre toute mesure pour que chaque cabinet amené à intervenir auprès d'un client du réseau conserve sa totale indépendance.

Chaque cabinet engage sa responsabilité pour les travaux effectués et le conseil fournis lors des missions réalisées pour les clients d'un autre membre du réseau.

Pour en savoir plus : www.pkf.com

POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Description du système interne de contrôle de qualité et déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du système interne

L'exercice du commissariat aux comptes implique aujourd'hui l'intégration et l'anticipation des normes de dimension nationale, européenne et internationale. Cette exigence croissante nécessite une grande vigilance à la qualité du service rendu. Notre référentiel garantie cette qualité de service et s'applique aux entités d'intérêt public (EIP), sociétés consolidées et/ou consolidantes et entités présentant des comptes combinés.

Les politiques et procédures adoptées par Audit Conseil Expertise, SAS membre de PKF International en matière de contrôle qualité sont inspirés des normes de l'IFAC applicables et notamment, à l'ISQC1, « Quality Control for Audit, Assurance and Related Services Practices » et à l'ISA 220, « Quality Control for Audit Engagements ». Ces politiques et procédures sont rassemblées dans un Manuel d'Assurance Qualité accessible en format électronique pour tous les collaborateurs du cabinet.

Les dirigeants d'Audit Conseil Expertise, SAS membre de PKF International attestent mettre en œuvre un système interne de contrôle qualité destiné à leur fournir l'assurance raisonnable d'une conformité aux normes professionnelles et aux obligations légales et réglementaires ainsi que la qualité des rapports émis.

Déclaration concernant les pratiques d'indépendance mises en place au sein du cabinet

Une attestation en matière d'indépendance et de respect du secret professionnel est signée par chaque collaborateur dès son entrée au cabinet ainsi qu'une confirmation annuelle. Ces obligations sont rappelées systématiquement lors du séminaire annuel du cabinet.

Les contrats de travail de l'ensemble des collaborateurs du cabinet comportent une clause de confidentialité. Chaque collaborateur se déclare ainsi lié par le secret professionnel le plus absolu. La revue des déclarations d'indépendance au titre de l'exercice clos au 30 septembre 2020 n'a pas révélé d'anomalie.

Une revue indépendante par un deuxième associé ou un directeur de mission confirmé est également menée sur chaque dossier EIP et plus généralement sur les dossiers considérés à risque au sein du cabinet.

Lors de l'acceptation et de la poursuite des missions, le cabinet applique les dispositions légales et règlementaires notamment celles issues des normes d'exercice professionnel et du Code de déontologie.

Avant d'accepter une mission de certification, le cabinet vérifie que son accomplissement est compatible avec les règles en matière d'incompatibilité, de conflits d'intérêts et d'indépendance. En cours de mandat, l'associé signataire veille une fois par an, à ce que les règles d'indépendance, remplies lors de l'acceptation de la mission, soient toujours respectées. Lors des renouvellements, il est procédé aux mêmes vérifications.

La rémunération des associés et des collaborateurs n'est pas directement calculée sur leur performance financière ou les honoraires qu'ils génèrent. Ce mode de rémunération permet de ne pas altérer l'indépendance des auditeurs signataires des rapports.

Procédure de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

Conformément à la norme professionnelle 9605, Guy CASTINEL a été désigné responsable et en charge de diffuser les informations utiles émanant de Tracfin et du H3C. Une procédure spécifique existe, elle est communiquée à chaque collaborateur qui en accuse réception et une actualisation est réalisée et présentée à l'occasion du séminaire annuel.

Une matrice des risques liés au blanchiment est renseignée lors de l'orientation des travaux afin de classifier, au niveau du plan de mission, le niveau du risque de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme attachés au dossier.

Contrôles H3C

Les commissaires aux comptes sont soumis, dans leur activité professionnelle, à des contrôles périodiques organisés selon les modalités définies par le Haut Conseil du commissariat aux comptes (H3C).

Ces contrôles périodiques sont réalisés tous les trois ans pour les commissaires aux comptes exerçant des fonctions de contrôle légal des comptes auprès de personnes ou d'entités d'intérêt public ou faisant appel à la générosité publique, d'organismes de sécurité sociale mentionnés à l'article L. 114-8 du code de la sécurité sociale, d'établissements de crédits, d'entreprises régies par le code des assurances, de certaines institutions de prévoyance ou de certaines mutuelles ou unions de mutuelles. Cette situation concerne notre cabinet.

Le dernier contrôle réalisé n'a pas mis en évidence de difficultés.

RESSOURCES HUMAINES

Déclaration relative aux ressources humaines et à la politique suivie en matière de formation continue

Le cabinet a pour objectif de préserver la compétence des associés et du personnel ainsi que de s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances et compétences nécessaires pour assumer les responsabilités leur incombant. Il s'agit de donner aux collaborateurs les moyens de se développer sur le plan professionnel et de mener à bien les tâches qui leur sont confiées.

Un entretien annuel est établi. Il s'agira par exemple d'acquérir de nouvelles compétences dans un domaine précis (nouveau logiciel, secteur d'activité donné…), de renforcer ses acquis par des approfondissements sur un sujet donné, ou tout simplement d'un nécessaire rappel de connaissances afin de consolider les savoirs.

Le Plan de formation est discuté lors de l'évaluation annuelle et approuvé par l'associé signataire. Par ailleurs, cette démarche qualité implique un suivi pluriannuel des nouveaux collaborateurs.

Au-delà de ces aspects récurrents, des actions internes ou externes sont organisées chaque fois que nécessaire, au regard du profil spécifique du collaborateur ou des besoins liés à la connaissance d'un secteur particulier (notamment bancaire).

Par ailleurs, tous les collaborateurs, qu'ils soient ou non dans le cursus du diplôme d'expertise comptable ou du certificat d'aptitude aux fonctions de commissaire aux comptes, respectent l'ensemble des obligations relevant des institutions compétentes.

Les commissaires aux comptes sont à jour de leur déclaration de formation auprès de la CNCC et réalisent au minimum 20 heures de formation par an et 120 heures en trois ans.

Déclaration relative au processus de recrutement, d'évaluation des performances et de gestion de carrière

La politique de recrutement est menée essentiellement par l'Associé en charge du recrutement. C'est lui qui définit, en coordination avec le responsable de l'audit, en fonction des besoins, les profils de recrutement, qui assure la sélection des CV, les contacts avec les cabinets de recrutement, procède aux entretiens au moyen de tests de comptabilité, et fait rencontrer les candidats à d'autres Associés du Cabinet, et, le cas échéant à d'autres Collaborateurs.

Des évaluations des collaborateurs tant au plan technique que relationnel mais également d'administration de la mission sont réalisées par le supérieur hiérarchique et visées par l'associé en charge des Ressources humaines : ces évaluations s'inscrivent dans un axe d'amélioration continue des collaborateurs.

LISTE DES CLIENTS « ENTITES D'INTERETS PUBLICS »

Entités faisant appel public à l'épargne pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

Catering International & Services	Innate Pharma
CIS Integrated Life Support Services	innate pharma

EOS Imaging
EOS imaging

Par ailleurs, nous auditons des entités filiales de groupes cotés :

La Méridionale (Groupe STEF)	Vallair	Beta Systems
La Méridionale	VALLAIR	_betasystems

Gazonor	Peopledoc	Casper	Nutanix
GAZONOR	people doc BY ULTIMATE SOFTWARE	Casper	NUTANIX

Etablissements de crédit pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

CIT Aerospace Holdings SAS	Banque Populaire Méditerranée
CIT Aerospace	BANQUE POPULAIRE MÉDITERRANÉE / BANQUE POPULAIRE

INFORMATIONS FINANCIERES

Chiffre d'affaires de la structure d'exercice professionnel

L'activité du groupe portée par sa holding active PKF Fidea Contrôle SAS s'élève à 8,7 millions d'euros pour l'exercice 2019/2020.

	DECOMPOSITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE EN K€						
	sept-14	sept-15	sept-16	sept-17	sept-18	sept-19	sept-20
Audit	3 048	3 240	3 207	3 170	3 203	3 090	3 095
- dont commissariat aux comptes	*2 708*	*2 875*	*2 826*	*2 770*	*2 793*	*2 737*	*2 762*
- dont autres missions d'assurance	*340*	*365*	*381*	*400*	*410*	*396*	*333*
Expertise Comptable	904	905	1 002	1 173	1 743	3 383	5 053
Services spécialisés *	310	227	220	259	363	433	502
TOTAL	**4 262**	**4 372**	**4 429**	**4 602**	**5 309**	**6 906**	**8 650**

Information sur les bases des rémunérations des associés

La rémunération des associés et des collaborateurs n'est pas directement calculée sur leur performance financière ni sur les honoraires qu'ils génèrent. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par les instances professionnelles.

ANNEXE

Déclaration de l'organe de direction

DECLARATIONS RELATIVES AU DISPOSITIF QUALITE, A L'INDEPENDANCE ET A LA FORMATION

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R 823-21 c), f), et g) du Code de commerce applicables à l'exercice clos au 30 septembre 2020), que :

- Nous estimons avoir pris des mesures raisonnables, visant à permettre le respect des dispositions légales et réglementaires qui nous sont applicables ;

- Des contrôles sont en place en vue de s'assurer du respect des règles d'indépendance décrites dans le présent rapport ;

- La politique de formation continue exposée dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822.61 du Code de commerce et qu'elle est applicable à l'ensemble des professionnels concernés.

Par ailleurs, les derniers contrôles de qualité les plus récents effectués sur la qualité de nos audits, tout en ayant conduit à identifier des axes d'amélioration, permettent de conclure que l'organisation mise en place et les outils utilisés par lesdites entités sont de nature à assurer la qualité des missions de commissariat aux comptes et de gérer les risques d'atteinte à l'indépendance.

Le 23 décembre 2020

Guy CASTINEL

Président

Passion Teamwork Clarity Quality Integrity

right people

right size

right solutions

PKF Fidea Contrôle, SAS – Membre de PKF International
Audit Conseil Expertise, SAS – Membre de PKF International
101 rue de Miromesnil I 75008 Paris I France I Tel + 331 4502 7020
17 bd Augustin Cieussa I 13007 Marseille I France | Tel +334 9103 6611
info@pkfaudit.fr I www.pkfaudit.fr

Audit Conseil Expertise SAS au capital de 150.000 Euros inscrite au Tableau de l'Ordre des Experts-comptables de Marseille et de Paris et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix en Provence I 343276580 RCS Marseille I NAF 6920 Z I N° TVA FR55343276580 I SIRET 343 276 580 00051

Audit Conseil Expertise SAS est une firme membre de PKF International Limited, réseau de firmes légalement indépendantes, et n'accepte aucune responsabilité ou engagement résultant d'actions ou absence d'actions d'aucun membre individuel ou d'une firme correspondante ou des autres firmes membres. Audit Conseil Expertise is a member firm of the PKF International Limited family of legally independent firms and does not accept any responsibility or liability for the actions or inactions of any individual member or correspondent firm or firms.